



MUNICIPALITÉ
DE
Dixville

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le *règlement n° 165-14* créant le « *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 165-14* ».

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE le règlement 165-14 créant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 165-14 afin de soumettre les promoteurs à l'obligation de prendre entente avec la municipalité pour la réalisation des travaux municipaux est entré en vigueur le 27 juin 2014.

Une copie du règlement peut être consultée à l'Édifice municipal situé au 251, chemin Parker à Dixville du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00.

DONNÉ À DIXVILLE, ce 10e jour du mois de juillet 2014.

Sylvain Benoit, secrétaire-trésorier